

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 11 décembre 2023 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
Formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Maïke Storks, directrice générale et greffière-trésorière
Livia Bienvenue, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
Martin St-Jacques, responsable de la voirie et des infrastructures

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts**
 - 7.2. Règlement 397-2023 établissant la taxation pour l'année 2024 – Avis de motion et dépôt de projet**
 - 7.3. Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Registre public des déclarations au 11 décembre 2023 – Dépôt**
 - 7.4. Règlement 396-2023 concernant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie du surplus accumulé – Adoption**
 - 7.5. Évaluation foncière**
- 8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
 - 8.1. Achat camionnette pour le service de la voirie et des infrastructures – Modification du financement**
- 9. ENVIRONNEMENT**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. VARIA**
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 21h10.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

333-1223

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour en débutant avec le point **7.5 Évaluation foncière** dans la section Administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

334-1223

4.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les versions française et anglaise du procès-verbal du 4 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.

CORRESPONDANCE

Une copie des correspondances reçues a été transmise aux membres du Conseil.

6.

URBANISME

Aucun dossier.

7.5

**ADMINISTRATION
ÉVALUATION FONCIÈRE**

Le maire répond à une question d'un citoyen de la séance précédente et une discussion sur l'évaluation foncière s'en suit.

335-1223

7.1

**ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 7 décembre 2023 d'un montant de 273 531,05 \$ et d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

336-1223

7.2

ADMINISTRATION

**RÈGLEMENT 397-2023 ÉTABLISSANT LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2024 –
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET**

AVIS DE MOTION est donné par le maire M. Denis Vaillancourt, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement 397-2023 établissant la taxation pour l'année 2024 sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de Règlement 397-2023 établissant la taxation pour l'année 2024 est déposée par le maire lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance et sur le site Web de la Municipalité.

337-1223

7.3

ADMINISTRATION

**LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE –
REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS AU 11 DÉCEMBRE 2023 - DÉPÔT**

La directrice générale dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Ce registre ne contient aucune mention en date du 11 décembre 2023.

338-1223

7.4

ADMINISTRATION

**RÈGLEMENT 396-2023 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE
ROULEMENT AU MOYEN DE L'AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS
ACCUMULÉ - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 396-2023 concernant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie du surplus accumulé a été donné le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par le Maire à la séance du conseil le 4 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 396-2023 concernant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie du surplus accumulé.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-1223

8.1.

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
ACHAT CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE ET DES
INFRASTRUCTURES – MODIFICATION DU FINANCEMENT

CONSIDÉRANT l’octroi de contrat pour l’achat d’une camionnette pour le service de la voirie et des infrastructures par la résolution 286-1023;

CONSIDÉRANT la création d’un fonds de roulement de 100 000 \$ par le règlement 396-2023;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU :

DE FINANCER 20 000\$ de l’acquisition de la camionnette à même le fonds général (budget 2024);

D’EMPRUNTER au fonds de roulement un montant n’excédant pas 80 000 \$, remboursable sur quatre (4) ans, afin de prévoir les crédits pour l’acquisition de la camionnette incluant la signalisation;

QUE cette résolution modifie le financement décrit par la résolution 286- 1023.

D’AUTORISER le maire et la directrice à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9.
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

10.
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

11.
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

12.
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

13.1
VARIA

Aucun dossier.

14.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

340-1223

15.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR :Loren Allen
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever la séance. Il est 21 h 46.

Maïke Storks, OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

Denis Vaillancourt
Maire

ATTESTATION

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.